

6. Que doivent faire les conseillers avant d'entrer en charge ?
Ils doivent prêter serment d'accomplir avec fidélité leurs obligations.
7. Que se passe-t-il, après les élections, à la première réunion du conseil ?
Les conseillers se choisissent parmi eux un président ou maire ; ce maire doit savoir lire et écrire
8. Quand doivent avoir lieu les sessions ordinaires du conseil ?
Le premier lundi de chaque mois.
9. Les conseillers sont-ils payés pour remplir leur charge ?
Non.
10. Sont-ils obligés d'accepter une telle charge ?
Oui, sous peine d'amende. Au-dessus de soixante ans, ils peuvent refuser.

(A suivre).

A NOS LECTEURS

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un travail inédit d'histoire et de géographie locales, fait par un prêtre entièrement dévoué à l'éducation de l'enfance. Ce travail est une preuve de plus de l'intérêt que porte le clergé à l'enseignement primaire ; il peut aussi servir de modèle à ceux qui, faisant la même chose pour leur paroisse respective, pourraient nous donner en peu de temps un ensemble de monographies des plus intéressantes, et qui serait un traité complet de l'histoire et de la géographie de notre province dans chacune de ses parties.